



Compte rendu de la 3ème rencontre AMAP-Poterie du 01.10.08



Présents : Nicolas Fannechère, Valérie Michineau, Richard Leloutre, Alain le Roux, Lise Girard, Etienne Méléard, Pascal Branchu, Rozenn Hascoët

Excusés :

Ordre du jour : Réunion ayant pour but de s'approprier les documents administratifs et d'organiser la réunion du 09 octobre pendant laquelle s'effectueront les inscriptions et les adhésions, le vote du bureau et le vote du nom de l'association.

1. Introduction :

2 producteurs se sont proposés lors des dernières réunions. Un producteur de blé et de pain et, un producteur de légumes.

Le producteur de pain est déjà installé, il se propose pour faire partie de l'AMAP. Il est capable de nous fournir 40 Kilos de pain par semaine.

Le cas du producteur de légumes est plus complexe, il est en stage et loue des terres à un propriétaire. La surface actuelle des terres n'est pas suffisante pour assurer un service efficace auprès de nous. Ce dernier envisage de proposer également du miel et des œufs.

Cependant nous envisageons tout de même de travailler avec un producteur de légumes.

Nous partons sur la création d'une AMAP, par deux contrats distincts avec 2 producteurs.

2. Clarté:

Après lecture des documents nous avons décidé qu'il serait préférable de créer une association AMAP comportant 2 contrats (1 avec le producteur de pain et 1 avec le producteur de légumes) et 2 comptes.

3. Choix d'un nom :

L'association doit porter un nom.

Des propositions ont été faites parmi lesquelles :

- AMAPopot'
- AMAPoterie
- AMAPanure
- AMAPomm'

4. Questions aux producteurs :

Afin d'avancer sur le contrat, nous demandons au producteur de pain de réfléchir sur les conditions mêmes du contrat, de nous informer sur le détail du coût de ses paniers et de nous indiquer ses possibilités de diversifier ses pains.

Le contrat avec ce producteur prendra forme lors de la réunion du 23 octobre.

5. Prévisions des charges de l'association :

- ✓ Adhésion à l'association les AMAP d'Armorique : 10 euros
- ✓ Adhésion à l'association Mieux Vivre à la Poterie (MVP): 26 euros
- ✓ Photocopies, blog, journal ...
- ✓ Location de salle (avant mise en place de l'association) : par exemple : 11 euros par séance à la Maison du Ronceray avec un chèque de caution de 300€, les dernières locations ont été prises en charge par MVP
- ✓ Inscription au Journal Officiel : 36 euros

6. Organisation de la réunion du 9 octobre :

- Lors de la réunion, une procédure d'inscription aura lieu.

4 documents seront disponibles pour les personnes intéressées (émargement, adhésion, inscription AMAP *pain* et pré-inscription AMAP *légumes*).

✓ 1 feuille d'émargement de présence :

Feuille de présence à renseigner par tous les participants de la réunion.

✓ 1 feuille d'adhésion à l'association :

Les personnes qui s'engagent sur la feuille d'adhésion payent la cotisation annuelle de 10 euros (c'est une cotisation familiale, peu importe le nombre dans la famille).

Rappel : à la dernière réunion 78 personnes se sont inscrites sur la feuille d'émargement, ce qui représente 27 paniers (familles de différentes tailles, de 1 à 6 personnes).

✓ 1 feuille d'inscriptions à l'AMAP pain :

L'inscription définitive sera possible dans la limite des 40 kilos que le producteur propose. Les 40 Kilos atteints, les personnes suivantes seront inscrites sur la liste d'attente. Cette liste est gérée par la coordinatrice, tout nouveau recrutement doit être validé par le CA.

Pour s'inscrire, les personnes devront payer avant l'adhésion à l'association et s'engagent par la suite à payer le producteur sur la base définie par le contrat qui sera établi avec l'association, pour une période de 6 à 12 mois (elle aussi est à déterminer avec lui).

✓ 1 feuille de préinscriptions à l'AMAP légumes :

Pourrons se pré-inscrire à l'AMAP légumes les personnes intéressées pour faire partie de l'AMAP et/ou de participer à sa mise en place.

Par mesure de précaution et en référence des 40 kilos de pain, la liste de préinscriptions s'arrêtera à la 40ème personne inscrite ; après cette dernière une liste d'attente sera établie.

➤ Les personnes (ayant adhérees) présentes à la réunion du 09 octobre 2008 procéderont au vote des membres du bureau de l'association

Le Bureau est composé du : Président de l'association, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier, du Responsable de distribution, du Responsable de Coordination, du Responsable d'Animation.

Nous proposons de mettre 2 personnes par responsabilité : le responsable et l'adjoint.

Se Proposent :

Responsabilités	Responsable	Adjoint
Président		

Secrétaire	Lise Girard	
Trésorier	Nicolas Fannechère	
Responsable de distribution		
Responsable d'animation	Alain Le Roux	
Coordinateur	Rozenn Hascoët	Valérie Michineau
Webmaster	Etienne Méléard	

- Les personnes présentes à la réunion procéderont au vote du Nom de l'association

Cf point 3 du compte rendu

Nb : Une feuille sera disponible pour poser les questions auxquelles nous essayerons de répondre par mail.

7. A suivre :

- La recherche d'un logo
- L'élaboration du contrat avec le producteur de pain
- Une solidarité partagée avec l'AMAP et une association d'aide aux personnes en difficulté pour que les paniers éventuellement non distribués soient donnés à cette association. Le secours Populaire est privilégié en raison de son implantation locale, dans notre quartier, en ce sens un contact va être pris
- Le choix de poursuivre ou non avec le producteur de légumes actuel et, dans le cas favorable à ce dernier, rechercher éventuellement des terres pour ce producteur ; dans le cas contraire, procéder à la recherche d'un autre producteur.

-